

Budget rectificatif 6/2014: mobilisation du Fonds de solidarité de l'UE pour la Serbie, la Croatie et la Bulgarie

2014/2163(BUD) - 17/12/2014 - Acte final

OBJECTIF : adoption définitive du budget rectificatif (BR) n° 6/2014.

ACTE LÉGISLATIF : Adoption définitive (UE, Euratom) 2015/370 du budget rectificatif n° 6 de l'Union européenne pour l'exercice 2014.

CONTENU : le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 6/2014 de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 17 décembre 2014 (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif (BR) porte sur la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) pour **un montant de 79.726.440 EUR en crédits d'engagement**, à la suite d'inondations survenues en mai 2014 en Serbie et en Croatie, ainsi qu'en juin 2014 en Bulgarie.

Le budget rectificatif a pour objet d'inscrire formellement au budget 2014 cet ajustement budgétaire.